

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

Samedi 7 octobre – 8h à 18h

A. FONCTIONNEMENT

1. La vente de biens neufs n'est pas autorisée.
2. La vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.
3. Les ventes d'armes, d'animaux, de CD audio vidéo ou DVD copiés sont interdites.
4. Toutes formes de jeux (pêche aux canards etc) payants sur les stands sont interdits.
5. La vente de meubles et d'articles d'ameublement volumineux est interdite pendant la manifestation.
6. Les remorques, camping-cars et scooters, etc sont interdits sur le lieu de la brocante.
7. L'exposant est le seul garant de la sécurité de son stand et de la non dangerosité des objets exposés.
8. Il est interdit d'obstruer de quelque manière que ce soit les accès à cette manifestation.
9. Les exposants ont l'obligation de ne laisser aucun déchet résultant de l'installation des stands :

Emballages, chutes de bois, caisses vides etc, à l'intérieur du périmètre de la manifestation.

En conséquence, ils doivent prendre toutes dispositions utiles à leur retrait.

10. Durant la durée de la manifestation, les exposants doivent nettoyer et maintenir leur stand dans un parfait état de propreté.
11. L'organisation se réserve le droit de refuser le déballage à un exposant inscrit ou non inscrit et qui tenterait de s'installer à un emplacement non autorisé, ou vendrait des articles interdits par la réglementation.

B. ORGANISATION PRATIQUE

1. **Une caution de 10€** est demandée. Elle sera **restituée à la fin du vide grenier, si l'emplacement est rendu propre.**

Au-delà d'un délai de 2 semaines, la caution ne sera pas restituée.

Autrement dit, la date limite pour récupérer sa caution est le 19 mai 2017.

2. Vous organiserez vous-mêmes votre vente. Prévoir table ou tapis pour l'exposition des biens.
3. Une pièce d'identité est demandée à chaque exposant à l'inscription. Nous la photocopions et la gardons.
4. L'accueil des exposants est prévu à partir de 7h. La fin de déballage est prévue pour 10h, dépassé cette heure, l'organisateur se donne le droit d'attribuer la place à une autre personne sans remboursement.
5. Pas de désinstallation possible avant 17h, sauf en cas de pluie.
6. Le rangement est obligatoire à 18h. Nous gardons la caution des personnes qui ne seront pas parties à 18h30.

COUPON À DÉTACHER :

VIDE GRENIER DU CENTRE
SOCIOCULTUREL ETINCELLES

7 OCTOBRE 2017

De 8h à 18h.

Numéro de l'emplacement :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

J'ai réservé un emplacement de 2 mètres.

Mon dossier est complet. Il comprend : ce bulletin, la caution et le règlement de l'emplacement ainsi que la photocopie de la pièce d'identité.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je certifie ne pas être un.e professionnel.le.s.

Fait àle2017.

Signature :

ATTENTION, AUCUN REMBOURSEMENT
D'EMPLACEMENT NE SERA EFFECTUÉ.
BROCANTE AURA LIEU QUELQUE SOIT LE TEMPS.

Rappel : les organisateurs.trices ne sont pas des professionnel.le.s des vides greniers, cette action s'inscrit vraiment dans les valeurs de partage et de lien social de l'association.